



Etre en ITT et demander un report pour incapacité de plaider seul

Par Iona2, le 11/12/2015 à 11:04

Bonjour,

Une personne sans avocat, mise en ITT Incapacité Temporaire Totale, (1 mois + 1 mois), par son médecin pour "**syndrome anxio dépressif réactionnel à une procédure judiciaire**"

Est-ce que l'état de santé de cette personne doit-être considérée comme une raison légitime de demande de report ?

Ou peut-on t'on lui imposer de plaider seule oralement pour sa défense dans un tribunal malgré son état de santé ?

Merci

Cordialement